

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 janvier 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : PROCES-VERBAL DE REUNION

DATE DE CONVOCATION : 18 JANVIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2018 de l’extraire de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER), Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LELIEVRE), Claude MANET, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Jean Luc STAROSSE), Laurent GUYOT (ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE à partir de la 2018.01.11), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’Isabelle GASPAS), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Bruno BECK), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de Xavier RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de Gérard HOWALD), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE (départ à la 2018.01.11), Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE (ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF), Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY (ayant la procuration de Claudine CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Fatima EZAROIL, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Etienne MANGEOT (présent à compter de la 2018.01.05 - ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Guy SCHILLING, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU , Dominique PERRIN.
<u>Étaient excusés :</u>	Jean-Luc LELIEVRE, Jean-Luc STAROSSE, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, Isabelle GASPAS, Bruno BECK, Christine THERMINOT, Frédérique SAUVAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Lydie LEPIOUFF, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Claudine CAMUS, Thierry BAUER.
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration du début à la 2018.01.10 – 14 avis de procuration de la 2018.01.11 à la fin.
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance du début à la fin.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Gérald LIOUVILLE
<u>Nombre de présents :</u>	53 présents du début à la 2018.01.04 – 54 de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 53 de la 2018.01.11 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	66 votants (53 présents + 13 procurations) du début à la 2018.01.04 - 67 votants (54 prés + 13 proc) de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 67 votants (53 prés + 14 proc) de la 2018.01.11 à la fin.

Le Président accueille les membres de l’assemblée communautaire et leur adresse ses meilleurs vœux pour l’année 2018.

Le Vice-Président à la communication et à la démocratie participative, **JL CLAUDON**, informe l’assemblée de la mise en ligne du nouveau site internet de la Communauté de communes, saluant le travail réalisé, notamment par la responsable de la communication et précisant que la partie intranet reste à faire.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **F. CHARTREUX** dresse un bilan synthétique des principales opérations menées à bien en 2017, ainsi que celles qui se poursuivent et/ou émergent à compter de 2018 :

- Travaux espace K,
- Transfert des zones d'activités départementales,
- Co-pilotage du devenir du Parc de Haye avec l'EPFL,
- Devenir du site Jeanne d'Arc avec le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire
- Mobilité,
- PLUi,
- Numérique,
- GEMAPI,
- Étude eau,
- Poursuite du programme pluriannuel d'investissement en assainissement
- Étude petite enfance pour une prise de décision en 2018

Le Président souligne l'importance de ces opérations, qui reflètent bien le dynamisme et la volonté de la communauté de communes de gagner en attractivité et en qualité de vie.

Enfin, en réponse à un article récemment paru dans la Presse, le Président fait lecture d'une réponse qu'il souhaite porter à la connaissance de l'assemblée :

« Comme vous pouvez le constater, 2017 fut une année riche en travail, en réunions, en concertation. Les groupes de travail, les commissions ont eu un taux de fréquentation remarquable, ce qui a permis de prendre de grandes décisions pour l'avenir de notre territoire.

La solidarité a également été de mise. N'oublions pas que la communauté de communes a versé 280 000 euros de ses fonds pour que les communes bénéficient d'une somme quasi identique qu'en 2016 pour le FPIC.

Je tiens ici, devant vous, à répondre directement, à un article de presse qui relatait les vœux d'un des groupes d'opposition de la ville de Toul, devant un public attentif au discours de son Président. Discours qui malheureusement ressort des armoires à chaque fois qu'une échéance électorale approche, mais qui consiste plus à détruire et critiquer le travail fait par d'autres, surtout s'ils n'ont pas la même vision politique. Arguments qui ont tout du passé plutôt que de l'union et du renouveau. Ce qui est plus regrettable encore c'est que cette vision erronée de la réalité soit relayée par la presse. Ce comportement ne fait que créer un climat malsain. Mettre en avant les actions positives plutôt que les négatives ne semblent pas être assez vendeur.

Je tiens à rassurer les personnes et en particulier une, qui pense que notre communauté de communes est gagnée par un « malaise larvé ». Tant la « technostructure éloignée des préoccupations des toulousains » se mue en une « usine à gaz couteuse et à l'efficacité qui reste à démontrer ».

Avant de répondre, je vais essayer de traduire, car il m'a fallu un petit moment pour comprendre ce que cela voulait dire.

« Malaise larvé » : malaise qui ne se manifeste pas complètement ou qui se manifeste par des symptômes atypiques différents de ceux qu'on attend.

« Technostructure » : groupe de techniciens qui dans la société contemporaine exercent le pouvoir au sein des grandes administrations.

Que les compétences obligatoires puissent ressembler à des actions éloignées de la préoccupation des toulousains, je peux le concevoir. Vous dire que la mobilité, le numérique, le PLUi, la petite enfance et la fiscalité sont des sujets importants à leurs yeux, je peux le dire également.

La tournée des vœux et les discussions avec les habitants des communes nous confortent dans nos choix.

Alors oui tout n'est pas parfait. Mais on écoute, on adapte et on progresse, car c'est avec le dialogue que nous pourrions avancer, pas avec des polémiques stériles.

Je l'ai dit lors de mon élection en 2017, la démagogie n'a rien à faire dans notre assemblée. Je pense vous l'avoir démontré cette année. Les craintes de voir un gaillard de droite et en plus chef d'entreprises à la tête d'une communauté de communes de 46000 habitants n'étaient pas fondées.

Pas une seule fois une décision n'a été prise avec des calculs politiques d'arrière-garde. Toute mon énergie et mon temps passé dans cette collectivité n'ont d'autre but que de fédérer autour de moi une équipe allant de

l'exécutif à vous mesdames et messieurs les conseillers communautaires, pour favoriser une équité de services à l'ensemble de nos concitoyens.

La CC2T est reconnue, écoutée, crainte quelques fois par nos partenaires, pas parce que le président est de droite ou de gauche, mais vu de l'extérieur, notre territoire est perçu comme un territoire constamment en mouvement, dynamique et réactif.

Mon vœu pour 2018 sera le suivant :

Que L'ambition politique de certains pour 2020 reste à la porte de cette assemblée.

Par contre ces mêmes personnes seront les bienvenues autour des grands dossiers à venir, afin que demain les Toulois au sens large du territoire puissent avoir la vraie version de l'action de la CC2T et non la simple vision issue d'une lecture d'articles ou d'une description fautive du rôle de la communauté de communes, vision donnée par des personnes pour lesquelles les moyens dont ils abusent pour arriver à leur fin sont d'un autre temps. Nous agissons ici pour l'intérêt général, et pas par ambition personnelle.

Je vous en remercie par avance.

Merci pour la sérénité que doit avoir notre assemblée, merci pour le respect des agents de cette collectivité qui font un travail remarquable et qui n'ont pas à être blessés par des paroles méprisantes, balancées par des personnes qui ne connaissent même pas leurs visages, leurs noms, leurs fonctions au sein de notre collectivité. Mais pour cela faudrait-il que ces mêmes personnes connaissent le fonctionnement et les dossiers traités quotidiennement dans nos services.

Veillez m'excuser si je vous ai heurté ou surpris avec ce droit de réponse mais il était important pour moi de réagir. Et j'espère avoir rhabillé également nos détracteurs pour l'hiver.

Je vous remercie pour votre écoute.

Nous allons maintenant commencer notre conseil communautaire. »

(Applaudissements)

Il est procédé à l'appel : le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.

Désignation du secrétaire de séance : G. LIOUVILLE

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 07 décembre 2017 : adopté à l'unanimité.

2018-01-01- INTERCOMMUNALITE (5.7) – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET LE SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-01-02- INTERCOMMUNALITE (5.7) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MEURTHE ET MOSELLE, LA VILLE DE TOUL ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES TOULOISES

Questions et observations de l'assemblée :

A. FONTANA estime que pour les communes, en cas de recours aux services du manager et donc de paiement au temps passé, cela reviendrait à payer 2 fois, dans la mesure où la CC2T paye aussi de son côté pour des missions données. Il s'étonne par ailleurs que le projet de convention n'ait pas été transmis avec la convocation.

JP. COUTEAU indique que les missions confiées et payées par la CC2T portent sur une approche globale de diagnostic et de stratégie commerciale à l'échelle du territoire. Les missions qui seraient confiées par une commune seraient donc totalement différentes. Concernant la convention, elle peut sans problème être communiquée et JP COUTEAU précise que son contenu a fait l'objet d'un examen en commission économie.

B. FABING souhaite savoir si, en sus du tarif HT de cette prestation, ce sont des charges sociales ou de la TVA qui s'appliquent. **F. CHARTREUX** précise qu'il s'agit d'une prestation de service et non d'un salaire car la CC2T n'est pas employeur en l'occurrence, le tarif HT est donc assujéti à la TVA.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à la majorité, Messieurs FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER) et DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN) votant contre.

2018-01-03– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) AGREMENT DE CESSION - ZAC CROIX SAINT NICOLAS

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-01-04 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (8.4) – ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Questions et observations de l'assemblée :

C. MANET souhaitant savoir si la cotisation versée par la CC2T au CAUE a vocation à se substituer à celle versée par les communes, **JP COUTEAU** rappelle que ce n'est pas le cas, car il s'agit de missions différentes et complémentaires. **B. FABING** ajoutant qu'en l'occurrence, la CC2T aurait pu décider de se substituer aux communes pour le versement de cette adhésion, **JP COUTEAU** souligne que les communes étant toujours maîtres des décisions qu'elles prennent en matière d'aménagement urbain et architectural, il est normal qu'elles continuent de payer leur cotisation au CAUE.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018-01-05 – VŒUX ET MOTIONS (9.4) - MOTION EN FAVEUR DU PROJET A31BIS : POUR UNE SOLUTION PARTAGEE, PRIORITAIRE ET DURABLE

Questions et observations de l'assemblée :

D. BRASSEUR observant que la mise en place d'une taxe sur le fret routier porte en elle le risque d'un délestage de trafic sur le réseau secondaire et notamment la D 904, **JP COUTEAU** prend note de cette remarque légitime, qui sera relayée auprès des instances chargées d'étudier les solutions de désengorgement de l'A31..

JF MATTE considère que l'idée de réserver une voie pour les transports collectifs sur l'A31 entre la Métropole Nancéenne et le Toulouais manque d'argument de fond, semble peu réaliste vu le trafic actuel et ressemble plus à une proposition à la mode qu'à une réelle solution réfléchie en amont de façon sérieuse et approfondie. **JP COUTEAU** rappelle qu'il s'agit d'une proposition expérimentale, qui, par définition, méritera d'être évaluée avant d'être confirmée.

C. BRETENOUX demandant si l'on peut affirmer dans la motion que l'option du barreau Toul-Dieulouard est définitivement enterrée, **JP COUTEAU** indique qu'à ce stade, il n'est pas possible de l'affirmer de façon définitive.

Après ces échanges, il est procédé au vote :

Motion adoptée à la majorité, Messieurs COCUSSE, FONTANA (ayant la procuration de T. BAUER), DEPAILLAT (ayant la procuration de G. ERZEN) votant contre, Messieurs PICARD, MATTE, JOUBERT, MANGEOT (ayant la procuration de J.R. GORCE) et Madame AMARI s'abstenant.

2018-01-06—DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pas de question ni d'observation de l'assemblée.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation faite dans la délibération et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

En amont des délibérations n°07 et 07bis et pour répondre à la demande formulée par un délégué lors du dernier Conseil communautaire, **A. HARMAND** présente l'activité et la situation financière de Toul Habitat.

B. DEPAILLAT demandant des précisions sur le taux d'impayés, **A. HARMAND** indique que ce taux est en diminution et qu'en masse financière, les mises en non-valeur annuelles sont de l'ordre de 300 000€ pour un budget global de l'ordre de 21 millions d'euros. Il ajoute également que 85% du parc immobilier de Toul habitat va faire l'objet de travaux de rénovation énergétique.

2018-01-07 - FINANCES (7.3.3) – OCTROI DE GARANTIES D’EMPRUNT A TOUL HABITAT POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DE 314 LOGEMENTS A TOUL

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2018-01-07 bis - FINANCES (7.3.3) – OCTROI DE GARANTIES D’EMPRUNT A TOUL HABITAT POUR LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS A PAGNEY-DERRIERE-BARINE

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2018-01-08 - FINANCES (7.1) - LISSAGE DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ANTERIEURE-MENT OUVERTES

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2018_01_09 FINANCES (7.10) – DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES SUITE AUX MODIFICATIONS INTERVENUES AU 1^{er} JANVIER 2017

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité, Monsieur MANET s’abstenant.

2018-01-10- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - CONVENTION DE PARTENARIAT PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité, Monsieur JOUBERT s’abstenant.

2018-01-11 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTE POLE ENVIRONNEMENT

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

2018-01-12 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – PERENNISATION DE POSTE AU CENTRE MULTI ACCUEIL CRECHENDO

Pas de question ni d’observation de l’assemblée.

Délibération adoptée à l’unanimité.

P. MONALDESCHI indique à l’assemblée que le groupe de travail finances va se réunir prochainement pour continuer à travailler sur le volet 1 du pacte financier et fiscal et invite les délégués qui le souhaitent à rejoindre ce groupe de travail.

L’ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance, remercie les participants et adresse une pensée à **Estelle VUILLAUME**, qui vient de démissionner de son mandat de Maire d’Andilly. **F. CHARTREUX** souligne que le métier de Maire est difficile, confronté à des attentes de habitants de plus en plus exigeantes et souligne l’importance pour les Maires de travailler de façon sereine et solidaire.